

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

MAIRIE DE THEZA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°43/2017

SEANCE DU 27 JUILLET 2017

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19

Ayant pris part à la délibération :

Date convocation : 24 juillet 2017

Date affichage : 24 juillet

Etalent présents : Jean Jacques THIBAUT, Robert DIAZ, Renzo DRAGONE, Marièle FISCAL, Marc GIMBERNAT, François MOUTTE, André PRADIER, Thierry SOLDA, Michèle VALDENNAIRE, Elodie SALINAS, Vinciane COLLET.

Ayant donné procuration : Philippe GARCIA à Jean Jacques THIBAUT

Absents excusés : Valérie AMBLOT, Frédéric BEAUTES, Alicia COBENA, Nolann GUIGUEN, Bernard PRIOUX, Mounia VIEIRA, Bernadette JAUBERT

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juillet à 18h 45, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de Jean Jacques THIBAUT, Maire.

OBJET : DEMANDE DE REPORT DU DEPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE THEZA.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

Compte tenu des inquiétudes sanitaires, techniques et commerciales que suscite l'installation des nouveaux compteurs LINKY, il est proposé au conseil municipal de demander à ENEDIS un report du déploiement de ces compteurs.

En effet, l'installation de ces compteurs comporterait un certain nombre de risques notamment liés aux rayonnements électro magnétiques. Les compteurs actuels garantissent une tension de 230V à une fréquence de 50 HZ. Les compteurs LINKY fournissent un courant électrique qui confondra un signal modulable dans la bande de fréquence 100 KHZ à 500 KHZ soit 2000 à 10000 fois plus que la fréquence qui sert à alimenter les appareils électriques. Un rayonnement d'un tel niveau aurait des conséquences sur la santé des usagers, à plus ou moins long terme.

A cela s'ajoutent des inquiétudes techniques portant sur la question de la sécurité du réseau. Comment seront protégées les données échangées entre le fournisseur et le client ? Comment s'assurer que des informations ne seront pas envoyées par appareils électriques ? Que se passera-t-il si le réseau ou le domicile du client est piraté ? N'y aura-t-il pas d'interférence avec des réseaux déjà existant au domicile des clients ?

La préservation de la vie privée et de la liberté des citoyens pourraient donc être mises à mal par un dévoiement de l'utilisation des données personnelles collectées sur les habitudes des consommateurs et l'utilisation de leur réseau électrique.

Enfin, en matière commerciale, se pose la question de l'utilisation qui sera faite des données collectées chez les clients.

Officiellement il s'agit pour le fournisseur, de permettre à ses clients de mieux gérer leur budget électricité et de façon plus générale de maîtriser la consommation d'électricité. On peut craindre que le fournisseur multiplie les tarifs en fonction des appareils et de leur moment d'utilisation avec pour conséquence une augmentation des tarifs et la fin des tarifs réglementés.

Pour toutes ces raisons, il est proposé au conseil municipal de demander à ENEDIS de surseoir au déploiement des nouveaux compteurs LINKY à THEZA dans l'attente de réponses claires sur les questions posées.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

DEMANDE à ENEDIS le report de l'installation des compteurs LINKY sur le territoire de la commune.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Jean Jacques THIBAUT



MAIRIE DE THEZA

Monsieur le Directeur
ENEDIS
Service clients
TSA 90001
11780 NARBONNE Cedex

THEZA le 28 juillet 2017

Lettre recommandée avec AR

Objet: demande de suspension du déploiement des compteurs Linky :
délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2017.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Conseil municipal de THEZA en date du 27 juillet 2017 demandant le report de l'installation des nouveaux compteurs Linky sur le territoire de la commune.

Ainsi compte tenu de cette décision je m'oppose à l'installation de ces nouveaux compteurs sur les bâtiments communaux comme le prévoyait votre courrier du 25 juin dernier.

Par ailleurs je vous demanderais de ne pas imposer cette installation aux habitants de THEZA qui s'y opposent. En effet je déplore l'attitude de certains de vos poseurs qui imposent cette installation avec des arguments plus que douteux et je vous demande de faire cesser ces pratiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Jean Jacques THIBAUT



Copie à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du SYDEEL 66

MAIRIE DE THEZA

Monsieur le Directeur
OTIFRANCE
12 rue Eugène Renaux
63800 COURNON D'AUVERGNE

THEZA le 28 juillet 2017

Lettre recommandée avec AR

Objet : demande de suspension du déploiement des compteurs Linky :
délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2017.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Conseil municipal de THEZA en date du 27 juillet 2017 demandant le report de l'installation des nouveaux compteurs Linky sur le territoire de la commune.

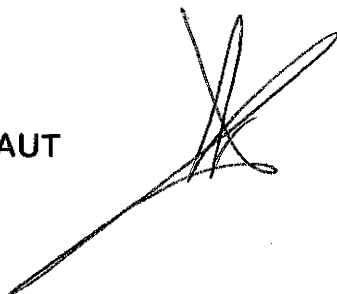
Ainsi compte tenu de cette décision je m'oppose à l'installation de ces nouveaux compteurs sur les bâtiments communaux comme le prévoyait votre courrier du 25 juin dernier.

Par ailleurs je vous demanderais de ne pas imposer cette installation aux habitants de THEZA qui s'y opposent. En effet je déplore l'attitude de certains de vos poseurs qui imposent cette installation avec des arguments plus que douteux et je vous demande de faire cesser ces pratiques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Jean Jacques THIBAUT



Copie à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du SYDEEL 66

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Monsieur le Préfet
Bureau du Cabinet
Hôtel de Préfecture
24 Quai Sadi Carnot
66951 PERPIGNAN Cedex

THEZA le 28 juillet 2017

Objet : demande de suspension du déploiement des compteurs Linky :
délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2017.

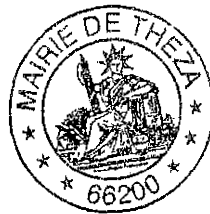
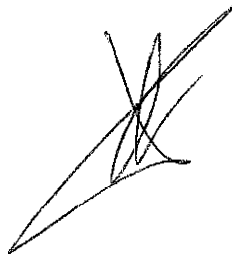
Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Conseil municipal de THEZA en date du 27 juillet 2017 demandant le report de l'installation des nouveaux compteurs Linky sur le territoire de la commune, ainsi que le courrier adressé ce jour à ENEDIS et OTIFRANCE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Jean Jacques THIBAUT



Hôtel de ville 1 place de la Promenade 66200 THEZA
contact@villetheza.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Monsieur le Président
SYDEEL 66
37 avenue Julien Panchot
66000 PERPIGNAN

THEZA le 28 juillet 2017

**Objet: demande de suspension du déploiement des compteurs Linky :
délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2017.**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération du Conseil municipal de THEZA en date du 27 juillet 2017 demandant le report de l'installation des nouveaux compteurs Linky sur le territoire de la commune, ainsi que le courrier adressé ce jour à ENEDIS et OTIFRANCE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Jean Jacques THIBAUT



Hôtel de ville 1 place de la Promenade 66200 THEZA
contact@villetheza.fr